

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2012

Date de la convocation : 12 Septembre 2012
Date de la séance : 19 Septembre 2012

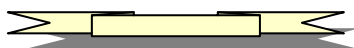
Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 21
Absents avec procuration : 9
Absent : 0

Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire, Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, MM. Jacquie DOUARRE, Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjoint, MM. Jean-Louis DHUIT, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Michel DAJOUX (présent jusqu'à 19H30), Mme Marie-Thérèse PILANDON, MM. Gérard BONNEFOY, Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, Mr. Jean-Marie PILLER, Mme Laetitia ACHAIBI, Mr Edmond BERODIAS, Mmes Viviane BAFOIL, Annik TRAIT-PROTIERE, Mr Patrick BESSEYRE.

Absents avec procuration : Mr Jean-Claude GUELON à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT, Mr Gérard BERTON à Mr Henri JOUBERT, Mr Michel DAJOUX à Marie-Thérèse PILANDON (à partir de 19H30), Mme Denise CHARBONNEL à Melle Aurélie PASCAL, Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT à Mr Jean-Louis DHUIT, Mme Pascale PERNET à Mme Laetitia ACHAIBI, Mr Jean AULAGNIER à Mme Viviane BAFOIL, Mme Simone MONNERIE à Mr Edmond BERODIAS, Mr Eric CHEVALEYRE à Mme Annik TRAIT-PROTIERE.

Secrétaire de séance : Mr Jean MALCROS

Après constatation des présents Ouverture de la séance à 18H05



RAPPORT D'ACTIVITES

Mlle CHAPUIS

Présentation du bilan de la saison touristique.

- Concernant la base de loisirs il convient de noter une forte progression des activités payantes avec un chiffre d'affaire de 13 785 € contre 10 821 € en 2011 et 11 898 € en 2010. A noter également les bons retours sur les animations organisées (28 animations et 6 après-midi poneys. Bonne fréquentation de la plage avec une qualité de l'eau qui s'est maintenue jusqu'à fin août. A noter un démarrage timide de la location de vélos : 105 heures sur les 2 mois.
- Pour le camping bilan plus mitigé avec pour les emplacements une baisse de 16.25 % en juillet et 13.26% en août. Concernant les chalets diminution de 17.80 % en juillet et progression de 9.50 % en août. Cependant l'activité chalets s'est développée hors période estivale ce qui se traduit par une progression globale de 21 % de janvier à août inclus.

Mr le Maire indique que selon les commerçants locaux il y a eu autant de monde que les années précédentes mais constat d'une baisse de la consommation liée certainement à la conjoncture économique.

Diagnostic social

Exposé synthétique du diagnostic territorial présenté par le Président du conseil général. L'objectif consistait à mettre en lumière les difficultés existantes sur le territoire. De manière globale il ressort :

- Une précarité des foyers de plus en plus présente avec une augmentation des familles monoparentales et un isolement géographique important .
- Des conditions d'habitat dégradées avec 70% de logements construits avant 1949.

- Pour un certain nombre de familles des difficultés financières de plus en plus marquées ce qui se traduit par de l'endettement, des difficultés d'accès à des logements décentes, aux soins, de la précarité alimentaire.
- Un vieillissement de la population : une personne sur trois à plus de 60 ans. Beaucoup de personnes âgées isolées avec des revenus modestes et les conséquences que cela implique sur la qualité de vie.
- Une inégalité d'accès aux soins notamment en ce qui concerne les consultations spécialisées.
- Des indicateurs de fragilité à l'égard des jeunes. Adolescents en difficultés dans leur scolarité, 671 bénéficiaires du RSA, freins à l'insertion professionnelle.

Globalement constat inquiétant d'un effet de paupérisation (22.3 % des foyers sont en dessous du seuil de pauvreté). Cette situation interpelle alors que paradoxalement le taux de chômage sur Ambert (7.8 %) est inférieur aux taux départemental (8.6%) et national (9.6 %).

Mlle PASCAL

Les animations estivales se traduisent par une augmentation de la fréquentation à l'exception de celles à entrées payantes. Satisfaction en ce qui concerne le cirque Amar avec un taux de remplissage de l'ordre de 70 à 80 % ce qui est très supérieur à Vichy et Clermont-Ferrand.

Présentation ensuite d'un bref compte rendu du Congrès des Plus Beaux Détours de France qui s'est tenu tout dernièrement à Nogent le Rotrou. L'assemblée des délégués a retenu la candidature de la ville d'Ambert pour l'organisation du Congrès 2014. Un groupe de travail devra être constitué à cet effet.

Mr MAI

Point rapide sur les travaux en cours ou achevés en matière de voiries, assainissement, eau potable et bâtiments.

Présentation plus détaillée de la problématique liée aux inondations constatées ces dernières années. Afin de trouver des solutions permettant d'en atténuer les conséquences une étude hydraulique est diligentée actuellement, à la demande de la commune, par le cabinet EGIS EAU. Le rendu d'étape présenté en réunion de commission ce jour a identifié et proposé des actions pour les secteurs suivants :

- Pellegrolle, Rue des Frères Angeli.
- Beauvialle, Avenue de la résistance.
- Secteur Coral, Stade et avenue du docteur Chassaing.
- Impasse C Penel.
- La Visseyre.
- Avenue E Chabrier.(pont bief de valeyre)

Sur ces bases il sera, dans le cadre de la phase 3 de l'étude, proposé d'ici la fin de l'année une programmation des travaux. Une première tranche devrait être envisagée dès 2013 sur les secteurs où la Commune dispose des maîtrises foncières utiles.

Concernant l'Avenue Chabrier une réunion sera organisée avec le Vice-Président du conseil général, Mr Auby, afin de définir clairement les responsabilités incombant à chacun.

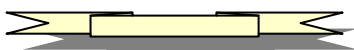
Mme FAUCHER-CONVERT

Point sur la rentrée scolaire avec pour l'école maternelle 7 classes et 196 élèves dont 13 TPS et pour le groupe scolaire 15 classes en élémentaire avec 358 élèves et une CLIS de 12 élèves.

Evocation de la perspective, à la rentrée 2013, d'une suppression de classe au groupe primaire car plus de 80 élèves devraient intégrer le secondaire. Ces départs ne devraient pas être compensés par les nouveaux inscrits (estimation : 50).

Mme Bost demande des précisions sur les conséquences de la non-disponibilité du restaurant scolaire. Il lui est répondu que, compte tenu du retard pris par les entreprises dans le cadre du chantier chauffage, la Commune a été amenée, le 4 septembre 2012 et dans l'urgence, à prévoir l'organisation de la restauration scolaire à la maison des jeunes en faisant appel, pour une partie du repas, à un traiteur. Ensuite les problèmes techniques ayant été réglés le service a pu fonctionner normalement dans ses locaux habituels et ce dès le jeudi 6 septembre.

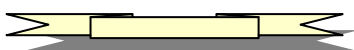
Au terme de ce rapport d'activités, Monsieur le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour mais au préalable il demande au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 30 juin 2012 dont le secrétariat était assuré par Mme Laetitia ACHAÏBI. En l'absence de remarques particulières ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



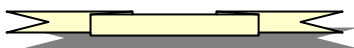
Trois questions complémentaires sont susceptibles, sous réserve de l'accord du conseil, d'être inscrites à l'ordre du jour. Il s'agit :

- Marchés publics : avenants complémentaires
- Section des Chaux
- Remboursement de frais.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



Mr le Maire propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



FISCALITE DIRECTE LOCALE

La loi autorise les conseils municipaux à modifier certaines dispositions qui régissent les modalités d'établissements des impôts directs locaux. Pour être prise en compte dans les rôles généraux de 2013, les délibérations doivent, sauf cas particuliers, intervenir avant le 1er octobre 2012.

Il est à noter que tout abattement ou exonération nouveaux susceptibles d'être décidés par le conseil auront une conséquence directe sur les recettes encaissées par la commune au titre des impôts locaux.

La commission des finances qui a statué sur ce dossier, lors de sa réunion du 11/09/2012, propose au conseil de n'apporter aucun changement aux dispositions actuellement en vigueur. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL : PROGRAMMATION 2013 – 2014 – 2015

Mr Le Maire précise que lors de sa session des 25 et 26 juin dernier, le Conseil Général a adopté, entre autres, le nouveau dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC) qui s'appliquera pour les trois prochaines années à savoir 2013, 2014 et 2015.

Ce Fonds d'intervention garde pour objectif de simplifier les aides aux communes tout en permettant un financement de leurs dépenses d'équipement, selon une enveloppe définie sur 3 ans. Cette enveloppe est différente selon les strates de population. Pour la ville d'AMBERT les règles de ce dispositif sont les suivantes:

- Un plafond de dépenses sur trois ans de 1 200 000 € hors taxes. (montant incluant une majoration sous-préfecture).
- Un taux de subvention pour Ambert est de 18 %.
- Le détail des opérations retenues éligibles au FIC .
- Les bâtiments particulièrement importants continueront à avoir un traitement à part à savoir une subvention FIC et un complément dans une enveloppe « projets bâtimentaires exceptionnels ». Ainsi si le projet envisagé dépasse par son coût l'enveloppe FIC de la commune il pourra bénéficier d'une subvention complémentaire. La commune devra alors

consacrer 80% de son enveloppe FIC à ce projet. Le reste du montant du projet exceptionnel sera traité hors enveloppe FIC, à hauteur d'un FIC complémentaire.

Dans ce cadre, la commission des finances propose la programmation suivante :

- **2013** : Place du Livradois : 600 000 € HT.
- **2014** : Immeuble avenue de la résistance/Greta : 300 000 € HT.
- **2015** : Immeuble la Côte du Pont : 300 000 € HT

Mr Joubert fait remarquer que cette réflexion sur la programmation aurait du être élargie aux autres commissions.

Mr Mai et Mlle Chapuis lui répondent que cela a été fait au niveau des commissions Solidarité-Education ainsi qu'Aménagement et Développement du territoire.

Mme Bost regrette que le dossier de l'ex école d'agriculture / Greta n'avance pas et rappelle qu'un cahier des charges ainsi qu'un chiffrage estimatif ont été proposés il y a maintenant deux ans.

Mr le Maire répond en rappelant que ce dossier déjà évoqué en 2007 a, dans un premier temps, été abandonné au motif que le proviseur de l'époque envisageait de transférer le Greta dans les locaux du lycée. Il précise également que le Greta d'Ambert est le seul de la région qui ne soit pas intégré dans les locaux du lycée ce qui dans l'état actuel des choses exclut toute possibilité de financement immobilier par la région. Il en serait bien évidemment autrement si le Greta était implanté dans le lycée.

Il indique également qu'en accord avec les représentants du Greta le cahier des charges doit être revu à la baisse, pour mémoire le coût prévisionnel des travaux est de 1 600 000 € TTC. Il précise à ce sujet que la Commune ne s'engagera dans l'opération que si la charge résiduelle susceptible de lui revenir reste dans le domaine du raisonnable.

En d'autres termes ce projet doit obtenir des financements importants notamment de la part notamment de la Région qui est compétente en matière de formation. A défaut il sera proposé une mise à disposition du bâtiment au profit de la Région (comme cela a été le cas pour l'immeuble du lycée en son temps) afin que dans le cadre de ses compétences elle assume directement les travaux et aménagements utiles.

Mr Piller : rappelle l'importance de la formation des jeunes, le Greta étant à son sens une opération prioritaire qu'il convient de défendre.

Mr Dajoux : tient à souligner qu'il est défavorable à l'aménagement de la place du Livradois compte tenu du peu d'intérêt économique et commercial du projet et eu égard à son faible impact en terme d'aménagement urbain.

Mr Le Maire lui répond que ce projet est d'abord un aménagement fonctionnel complété par un certain nombre d'options sur lesquelles il conviendra de se prononcer.

Après discussions, le conseil municipal par seize voix pour, douze voix contre (M. Joubert, M. Berton (par procuration), M. Dajoux, Mme Pilandon, M. Malcros, Mme Bost, M. Piller, M. Berodias, Mme Bafoil, M. Aulagnier (par procuration), Mme Monnerie (par procuration), M. Besseyre) et une abstention (M. Duverger) approuve la programmation FIC proposée par la commission des finances.

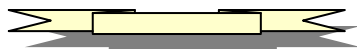
SIVOM : RAPPORT D'ACTIVITES 2011

Le conseil municipal prend acte de la présentation, par Mr Dajoux, du rapport d'activités 2011 du SIVOM d'Ambert.

Le rapporteur insiste sur les efforts consentis par le Sivom afin d'atténuer autant que faire se peut les mauvaises odeurs générées par la décharge ceci se traduit par une diminution des espaces non couverts et la multiplication par 4 des drains pour les biogazs.

Il indique également qu'un investissement de 1 500 000 € a été consenti en vue du traitement des lixiviats (liquides produits par les déchets).

A terme sera engagé un programme de valorisation des biogazs visant à produire de l'électricité ce qui devrait permettre de diminuer la taxe sur les activités polluantes.



Mr Dajoux quitte la séance à 19H30 et donne procuration à Mme Marie-Thérèse Pilandon

TRAVAUX 2012 SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Mr Gérard MAI, adjoint, rappelle que dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2012 du service des eaux les services de la ville ont, à la demande de la commission « Aménagement et développement du territoire » établi le dossier technique des travaux à réaliser sur l'exercice. Le rapporteur indique que ce marché faisait l'objet d'une décomposition en trois lots :

- **Lot n°1 tranche ferme** : Renouvellement de la canalisation d'alimentation de la station de traitement du Mareynat au Grand Vimal (estimation 116 333 € HT).
- **Lot n°1 tranche conditionnelle** : Renouvellement de la canalisation d'alimentation du lieu-dit Grand Vimal au réservoir des tuileries (estimation 153 825 € HT).
- **Lot n°2 tranche ferme** : Renouvellement de la canalisation d'eau potable du pont sur la Dore à St-Pierre (estimation 67 205,54 € HT).
- **Lot n°3 tranche ferme** : Extension du réseau d'eau potable au lieu-dit Grandsaigne (estimation 13 659,30 € HT).
- **Lot n°3 tranche conditionnelle** : Extension du réseau d'eau potable au lieu-dit Richard de bas (estimation 38 928,88 € HT).

Sur les bases ainsi définies une consultation en procédure adaptée a été diligentée conformément aux dispositions prévues par le code des marchés publics. Le 4 Juillet 2012, la commission des procédures adaptées a procédé au dépouillement des offres. Ensuite au vu du rapport d'analyse et du classement des offres réalisés par le responsable des services techniques de la ville, la commission a, lors de sa réunion du 17 Septembre 2012, décidé, à l'unanimité, d'attribuer les lots du marché de la façon suivante :

- **Lot n°1 : tranche ferme** : Offre mieux-disante Entreprise DUMEIL : 94 305,75 € Hors taxes.
- **Lot n°1 : tranche conditionnelle** : Offre mieux-disante Entreprise DUMEIL : 124 448 € Hors taxes.
- **Lot n°2 : tranche ferme** : Offre mieux-disante VEOLIA Eau : 60 723,58 € Hors taxes.
- **Pour le Lot n°3 : tranche ferme et conditionnelle** : Décision différée dans l'attente de précisions liées à des difficultés techniques sur le terrain

Le Conseil municipal, unanime, après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré approuve l'offre des entreprises retenues par la Commission des procédures adaptées lors de sa réunion du 17 Septembre 2012 et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE VALEYRE : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Mr Mai, adjoint, rappelle qu'au titre du programme Investissement 2012 Assainissement, la commission Aménagement et développement du territoire propose de réaliser les travaux de mise en séparatif du réseau assainissement du village de Valeyre. Il présente à l'assemblée l'ensemble du dossier technique établi par les services en vue de la réalisation de ces travaux dont le coût prévisionnel s'élève à un montant de 477.482,90 € HT (571.069,55 € TTC).

Après avoir écouté cet exposé et sur proposition du rapporteur le Conseil Municipal unanime

- Approuve le dossier technique de ces travaux pour un montant prévisionnel de 477.482,90 € HT,
- Autorise Mr le Maire à lancer la procédure de dévolution des travaux et à signer les marchés dès que possible,
- Sollicite de l'Agence de l'eau une aide financière au taux maximum pour ces travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement du village de Valeyre,
- Charge le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT POUR CREATION D'UN LOCAL A VELOS: AVENANTS ET MARCHE COMPLEMENTAIRE

Mme Thenot, adjointe, rappelle que par délibération du 25 novembre 2011 le conseil municipal a approuvé l'ensemble des marchés relatifs à la rénovation et à l'extension d'un bâtiment pour création d'un local à vélos. Dans la continuité le rapporteur propose au conseil l'approbation de quatre avenants et d'un marché complémentaire permettant d'intégrer des travaux non prévus à l'origine pour d'une part satisfaire des demandes des futurs utilisateurs et d'autre part réaliser des prestations devenues nécessaires à la réalisation de l'ouvrage à la suite de circonstances imprévues. Le contenu de ces avenants et marché complémentaire est le suivant :

AVENANTS	Montant approuvé TTC	Avenant TTC	Justification
Lot n°2 Gros oeuvre	44 695.27 €	4 209.92 €	Av N° 2 Réalisation d'un réseau télécom
Lot n°6 : Menuiseries intérieures	8 488.97 €	1 778.93 €	Av N°1 Fourniture et pose d'une porte intérieure isolante, fourniture d'une trappe d'accès aux combles , tablettes
Lot n°8 Carrelage Faience	5 466.89 €	4 071.24 €	Av N°1 Pose de revêtements et plinthes
Lot n°9 Electricité Chauffage	9 355.45 €	292.42 €	Av N°1 Prise en compte de travaux en + et – pour l'installation électrique

Le marché complémentaire concerne :

MARCHE COMPLEMENTAIRE	Montant initial TTC	MarchéTTC	Justification
Lot n°7 Plâtrerie peinture, isolation	21 454.09 €	10 144.71 €	Travaux nécessaires suite à la découverte, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, du mauvais état de l'isolation du bâtiment

Le financement global inscrit au budget communal est de 248 000 €. Actuellement les montants mandatés et/ou restant engagés sur cette opération s'élèvent à 225 007.95 € TTC. La prise en compte de ces avenants et marché complémentaire portera, sous réserve de modifications ultérieures, le montant global des travaux à 243 726.24 € TTC. Il est en outre précisé que la commission des procédures adaptées, lors de sa réunion du 13 août 2012, s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces questions.

CHAUFFAGE DU GROUPE SCOLAIRE / AVENANT AUX MARCHE LOT N°1

Monsieur Mai, Adjoint, précise à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'installation d'un chauffage central au groupe scolaire Henri Pourrat des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires concernant le lot N°1. Ces travaux concernent l'installation d'une armoire électrique, l'alimentation d'une armoire sous-station ainsi que la séparation de circuits éclairage. La prise en compte de ces modifications représente un coût hors taxes de 906 € HT portant ainsi le coût global de ce lot à 4 792.58 € HT. Après délibération le Conseil Municipal, unanime, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes pièces susceptibles de s'y rapporter.

HEBERGEMENT CORAL : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU LYCEE

Examen de la demande de Mme la proviseure du Lycée sollicitant la possibilité, à compter de la rentrée scolaire 2012 et pour l'année scolaire 2012/2013, de mise à disposition, au profit du Lycée d'Ambert d'une partie des locaux réalisés dans le bâtiment dit « hébergement CORAL »

Compte tenu des besoins effectifs précisés par Mme la proviseure, le lycée, outre les voies d'accès, pourrait être autorisé à utiliser un maximum de dix chambres réparties sur le 1^{er} étage et accessoirement le 2^{ème} étage en accord avec l'agent communal responsable du centre. La période d'utilisation par le lycée étant du 1^{er} Septembre 2012 au 30 juin 2013.

Comme chaque année, la Commune pourrait laisser l'usage des locaux sollicités pendant les semaines de fonctionnement effectif du lycée étant précisé qu'elle entend pouvoir disposer des locaux durant les périodes de congés scolaires (petites et grands vacances). Il reste toutefois entendu que la commune se réserve la possibilité de valoriser son patrimoine en louant, durant les périodes scolaires, les chambres non concernées par cette mise à disposition. Dans ce cas le lycée devra faire son affaire de la surveillance et de l'encadrement des élèves dont il a la responsabilité.

Pour l'utilisation des locaux sollicités, le lycée devra acquitter une contribution financière égale aux 10/22^{ème} d'une redevance globale et forfaitaire dont le montant annuel est de 44.517 € au 1^{er} Janvier 2012.

Cette redevance globale qui constitue la base de calcul de la contribution financière du lycée sera révisée le 1^{er} Janvier 2013 selon la formule fixée contractuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, donne son accord sur le principe de cette mise à disposition et des modalités financières y afférentes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Mr Besseyre réitère ses inquiétudes quant à l'activité du centre d'hébergement Coral durant la période estivale. Il souhaite la mise en place d'une véritable politique de communication permettant de valoriser cet équipement et de le rentabiliser.

Mlle Chapuis répond que l'activité est en baisse pour le mois d'août l'utilisateur habituel (ACTJ) ayant eu moins de stagiaires que prévu. Elle précise qu'un bilan précis sera présenté prochainement à la commission.

Mr Joubert souhaite que la gestion de cet équipement puisse être assurée par la Communauté de Communes.

TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2012/2013

Mme Faucher-Convert rappelle que depuis la rentrée scolaire 2012-2013, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a apporté un certain nombre de modifications quant à l'organisation, et au mode de recouvrement des transports scolaires. Ces modifications, sont destinées à permettre à terme la prise en charge par les services du Conseil Général de la gestion administrative et comptable des transports scolaires, la Commune étant appelée à rester un simple relais de proximité entre les familles et le Conseil Général.

Toutefois et à titre transitoire, pour l'année scolaire 2012/2013, il a été demandé aux collectivités de continuer à assurer la facturation auprès des familles. Ceci implique donc que le conseil municipal approuve par délibération la tarification applicable étant précisé que le conseil général facturera à la commune 136 €/ enfant/an. Soit une augmentation de 4.62 % par rapport au tarif 2011/2012.

Après discussions et sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 11 septembre 2012 , le conseil municipal unanime :

- Décide de continuer à appliquer le mode de participation en vigueur jusqu'à présent.
- Fixe ainsi qu'il suit les participations à recouvrer par la commune pour l'année scolaire 2012/2013 :
Pour 1 ou 2 trajets : 7.90 € par élève et par mois.
Pour 3 ou 4 trajets (Villeneuve Primaire et la masse) : 12 € par élève et par mois.
- Demande à la commission Solidarité Education d'engager d'ores et déjà une réflexion quant au dispositif à mettre en place à la rentrée 2013/2014 période à partir de laquelle le conseil général facturera directement aux parents le coût du transport scolaire.

TARIFS DE LOCATION 2012 DU BAR SNACK DES TROIS CHENES ET DU BAR DE LA BASE DE LOISIRS « LES PRAIRIES »

Examen de la proposition de modifier ainsi qu'il suit les tarifs 2012 du Bar snack de la piscine (400 €) et du Bar de la base de loisirs (3.000 €). Ces tarifs se substituant à ceux votés par délibération du 22 décembre 2011.

Mlle Chapuis motive ces modifications par le fait qu'il a été très difficile de trouver des professionnels intéressés par la gestion de ces équipements pour l'été 2012. A défaut de ces efforts tarifaires elle indique que ces équipements n'auraient pas fonctionné durant l'été.

Mme Pilandon ne trouve pas logique que les tarifs soient réajustés a posteriori.

Mr Besseyre trouve assez surréaliste cette façon de fonctionner: à savoir faire voter un nouveau tarif à postériori !!!

Après discussions le Conseil Municipal par vingt voix pour, cinq voix contre (M. Berton par procuration, M. Joubert, M. Dajoux par procuration, Mme Pilandon, Mme Bost) et quatre abstentions (Mme Bafoil, M. Aulagnier par procuration, Mme Trait-Protiere, M. Eric Chevaleyre par procuration) approuve les propositions de la commission.

ADHESION ADUHME / MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur proposition de Mr Mai, le conseil municipal unanime :

- Décide de confirmer l'adhésion de la commune d'AMBERT à l'Aduhme, sur la base du barème de cotisation précisé supra lequel intègre le Conseil en Energie Partagé.
(Cotisation 2012 : 5989 € ramenée par l'aduhme à 5 044 € après application d'une minoration exceptionnelle).
- Par voie de conséquence approuve les nouveaux statuts ainsi que le règlement intérieur de l'Aduhme.

VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS

Unanimité sur l'ensemble des propositions validées par la commission des finances et détaillées sur le rapport de synthèse.

CESSION VEHICULE RENAULT B80

Unanimité du Conseil Municipal pour, sur proposition de Mr Le Maire :

- Accepter la vente d'un véhicule Renault B80 mis en circulation le 15/02/1994 à Mr SOLLEILHAC Eric sur la base d'un prix de 2 200 €,
- Autoriser Mr le Maire à procéder aux ouvertures de crédits correspondantes sur le budget principal 2012

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable du Trésor a indiqué qu'il n'a pu procéder à un certain nombre de recouvrement de pièces pour un montant de 1.019,75 €. Ces pièces sont présentées en non valeur à la suite d'une procédure de surendettement suivie d'une décision d'effacement de dettes (jugement du 26/06/2012 du Tribunal d'Instance de Thiers). Unanimité.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Dans le cadre de délégation qui leur a été donnée, Mmes Pascal et Monnerie, ont été amenées à participer, au congrès de l'Association « Les Plus Beaux Détours de France » du 13 au 15 septembre 2012 à Nogent le Rotrou. Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais supportés par les intéressées pour ces déplacements à savoir :

Mme Pascal :

1 trajet AR en voiture Ambert/Vichy : 40.00 € (barème déplacements),
1 péage parking Vichy : 26.00 € (sur justificatifs).

Mme Monnerie :

1 trajet AR en voiture Ambert/Vichy : 40.00 € (barème déplacements)
1 péage parking Vichy : 30.00 € (sur justificatifs).

A noter que les trajets SNCF AR Vichy/Paris ainsi que l'hébergement ont été pris en charge, sur factures, directement par la ville.

Après délibération le conseil municipal par vingt-six voix pour et deux abstentions (Mme Bost et M. Joubert), Mme Pascal n'ayant pas pris part au vote, accepte la prise en charge de ces frais et autorise Mr Le Maire à rembourser les sommes correspondantes aux intéressées.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMBERT

M. Mai rappelle au conseil les principaux objectifs du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Il indique que ce dossier a été soumis à enquête publique du 15 mai au 15 juin 2012.

Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour cette modification n°3.

Sur ces bases et après avoir pris connaissance de l'ensemble de ce dossier le Conseil Municipal unanime : approuve la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Examen des propositions de classement dans le domaine public de certaines parcelles dont la commune est propriétaire et qui font actuellement partie du domaine privé de la commune.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité dans la mesure où ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces parcelles ou voies.

La présente délibération approuvant ces classements est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L. 141-3 du code de la Voirie routière.

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA DORE

Le projet de SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 29/09/2011. Une phase de consultation vient d'être engagée auprès des collectivités qui disposent d'un délai de 4 mois pour faire part de leurs remarques éventuelles. Le conseil municipal est donc saisi afin de faire connaître sa position sur ce dossier qui, dans ses grandes lignes, peut se résumer ainsi :
Le projet concerne une population d'environ 80 000 habitants, et concerne :

- 1 Comité de bassin (Loire Bretagne),
- 2 régions (Auvergne, Rhône Alpes),
- 3 départements (Haute Loire, Loire, Puy-de-Dôme),
- 104 communes.

Il est constitué de trois documents :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- Le Règlement
- Le Rapport d'évaluation environnemental

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Lors d'une réunion précédente, le conseil a acté la nécessité de déménager le service enfance jeunesse dans des locaux adaptés à l'ensemble de ses missions.

Mlle Chapuis indique que, après avoir visité différents sites (rue du midi, mairie annexe...), la commission propose une localisation en mairie annexe ce qui devrait permettre de répondre aux besoins exprimés par le service à savoir :

1. Un lieu d'accueil pour l'espace des familles et des jeunes, permettant d'intégrer le point-cyb.
2. Un bureau pour le coordinateur Enfance-Jeunesse-Famille servant également de point central au service
3. La possibilité d'utiliser ponctuellement les salles de réunion (Livradois et Forez).
4. Un point d'information à l'état civil permettant au grand public d'avoir accès à la documentation du service de manière continue sur la semaine.
5. L'éventualité d'un bureau à l'étage pour le directeur du centre de loisirs.

Cette proposition suscite un débat, M. Besseyre souhaitant vivement l'organisation d'une réflexion sur le fonctionnement et le de venir.

Après délibération le conseil municipal par dix sept voix pour, deux voix contre (Mme Bafoil, M. Aulagnier par procuration) et dix abstentions (M. Berton par procuration, M. Joubert, M. Dajoux par procuration, Mme Pilandon, M. Malcros, Mme Bost, M. Piller, M. Berodias, Mme Monnerie par procuration, M. Besseyre) donne son accord pour l'installation effective du service enfance jeunesse en Mairie annexe.

ADHESION EPF - COMMUNE D'EBREUIL

La commune d'EBREUIL, département de l'Allier, par délibération en date du 5 juin 2012, a demandé son adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le Conseil d'Administration dans sa délibération du 12 juin 2012 a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le même jour a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, donne son accord à l'adhésion précitée.

COMMUNES TOURISTIQUES : INFORMATIONS AU CONSEIL

Un arrêté du 2 septembre 2008 a modifié les critères d'attribution de la dénomination "Communes Touristiques". Je vous rappelle que la ville d'Ambert détient cette dénomination depuis le 1er août 1939. En fonction de cette nouvelle réglementation cette dénomination deviendra caduque au 1/01/2014.

Afin d'obtenir un nouveau classement il appartiendra à la Communauté de communes, qui dispose de la compétence, de déposer un dossier en préfecture pour le 1^{er} octobre.

Il est précisé qu'en fonction de la réglementation une commune touristique doit se doter d'une politique locale du tourisme et offrir des capacités d'hébergements pour les touristes.

A ce titre elle doit :

1. Disposer d'un office de tourisme classé ;
2. Organiser des animations culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives ;
3. Disposer d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés (hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, campings, chambres d'hôtes, anneaux de plaisance, résidences secondaires).

Dénomination accordée pour 5 ans, attribuée par arrêté préfectoral

Cependant le classement en catégorie "2*" de l'Office de Tourisme ayant expiré, il convient donc que celui-ci sollicite un nouveau classement parmi les trois nouvelles catégories instituées par le législateur.

Deux avantages sont liés à la dénomination de "**commune touristique**". Premièrement, pouvoir se prévaloir d'un **statut spécifique**, gage de qualité offert aux touristes, la distinguant des autres communes.

Deuxièmement, **pouvoir accéder ultérieurement au label d'excellence de la "station classée de tourisme"**. Seules les communes touristiques peuvent y prétendre. Cette dénomination répond à des critères sélectifs et exigeants sur la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale.

Après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré le conseil municipal unanime demande à la Communauté de communes du Pays d'Ambert de bien vouloir prendre les dispositions utiles pour solliciter le classement de la Communes d'Ambert en Commune touristique.

ACQUISITION DE TERRAIN – SECTION DES CHAUX

Mme Thenot adjointe, rappelle à l'assemblée les termes de la délibération du 30 juin 2012 concernant l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AT n° 183, propriété de la Section des Chaux. A la demande du Notaire chargé de ce dossier, il appartient au Conseil Municipal de désigner par délibération un habitant de la section pour intervenir lors de la signature de l'acte authentique. Sur proposition du rapporteur le Conseil Municipal désigne M. Roger Durand.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Unanimité pour autoriser (délibérations de principe) Mr le Maire à recruter du personnel non titulaire en vue de :

- Remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles.
- Faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- Faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services de la ville.

Unanimité pour :

- La création au service secrétariat accueil d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps incomplet (17H30/35H00). Il s'agit du remplacement d'un agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel (50%).
- La modification du temps de travail d'un agent de service titulaire ceci afin de tenir compte de modifications intervenues depuis quelques temps déjà (service entretien Coral). L'horaire passant de 32 H 00 à 35 H 00 hebdomadaires.

Unanimité pour permettre aux fonctionnaires territoriaux qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C classé en échelle 6 (autres que ceux de la filière technique) d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Le conseil fixe à 100 % le ratio d'avancement à cet échelon pour chacun des cadres d'emploi concerné.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU COMPTE RENDU SUIVANT RELATIF AUX DECISIONS PRISES PAR DELEGATION.

Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- N° 15 : FLOUVAT BOREUX – Section AM n° 381 – Place Saint-Jean – Prix : 60.000 € - Acquéreur : Mr COKYYILMAZ Ozkan,
- N° 26 : VORILHON SOUVERAIN – Section AI n° 51 – 22, Avenue G. Pompidou – Prix : 100.000 € - Acquéreur : Mme CAPLET Nelly,
- N° 27 : CADAMURO FOREST – Section AM n° 123 – Place de la Pompe – Prix : 110.000 € - Acquéreur : Mr MEGAIN Claude et Melle FLOT Danielle,
- N° 28 : MAGOT TEYRAS – Section AM n° 287 – Rue du Château – Prix : 98.000 €,
- N° 29 : CHANTELOUBE COLLAY – Section AL n° 79 – Avenue des Tuileries – Prix : 60.000 € - Acquéreur : Mr CHEVARIN Hervé,
- N° 30 : DESTRAC TUTELEVA – Section AM n° 349 – 12, rue de Goye – Prix : 122.000 € - Acquéreur : Mr LELOUP Alain,
- N° 31 : SIGNAL GARCIA – Section AI n° 307 – Villeneuve – Prix : 146.000 € - Acquéreur : Mme TREMBLAY Carole,
- N° 32 : Consorts BERTHEOL – Section AL n° 144 – Les Granges – Prix : 125.000 € - Acquéreur : Mr FAUCHER Sébastien,
- N° 33 : GOURBEYRE CHEVALEYRE – Section AM n° 462 – 20, Bd de l'Europe – Prix : 73.000 € - Acquéreur : Mr DUBOURGNOUX.

Décisions prises par délégation :

- Conclusion d'un bail de location avec Melle TARDIEU Angélique pour un appartement de type F2 situé 3, rue de Goye avec effet au 25 juin 2012,
- Approbation des avenants n° 1 au marché de travaux « Réaménagement du bâtiment espaces verts » : Lots 2, 4, 5, 7 et 8,
- Approbation de la convention établie en vue du lancement d'une campagne ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer « l'orgue Merklin de l'église Saint-Jean »,

- Approbation de l'avenant portant le délai de réalisation des travaux de réaménagement du bâtiment des espaces verts pour chacun des 9 lots de 6 mois à 7 mois,
- Approbation du contrat pour une mission de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier du Bocal en vue de l'aménagement de la place du Livradois et des espaces publics attenants,
- Approbation du contrat en vue de l'exploitation de la chaufferie bois du Coral et du réseau de chaleur avec l'entreprise VINCI FACILITIES,
- Résiliation du bail de location conclu avec Mr LEFEBVRE Nathanaël pour un appartement de type T1 situé 23 et 25, place du Châtelet – Date d'effet : 31 juillet 2012,
- Ouverture de crédit d'un montant de 300.000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des besoins ponctuels de la Trésorerie de la régie à autonomie financière dite « Régie de distribution de chaleur »,
- Approbation des avenants n° 1 aux marchés de travaux de réhabilitation du local à vélos (lots n° 2 et 3),
- Conclusion d'un bail de location précaire avec Mr LEFEBVRE Nathanaël pour un appartement de type T1 situé 23 et 25, place du Châtelet avec effet au 1^{er} Septembre 2012.